

## Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

**Sur convocation en date du 24 mai 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

### Ordre du jour :

- **Approbation** des procès-verbaux des conseils du 25/03/2024 et du 15/04/2024
- **Information** sur les décisions prises par le Président
- **CPHV :**
  - 1) Installation d'un nouveau délégué CPHV représentant la commune de Fontaine-Raoul
  - 2) Composition des commissions
- **Personnel CPHV :** Gratification de stage
- **Développement Economique :** Aides économiques
- **GEMAPI :** Syndicat Intercommunal des Rivières des Collines du Perche – Approbation de la modification des statuts 2024
- **Médiathèque La Fonderie :** Demande de subvention – Aide à l'action culturelle CD41
- **Aménagement du Territoire :**
  - 1) Décentralisation de la Police de Publicité
  - 2) Zones d'Aménagement des Energies Renouvelables
- **Questions diverses**

### Etaient présents et ayant pris part au vote :

<b>Pezou</b> Aurélien Lemoine	<b>Fréteval</b> Pascal Trassard Eric Experton	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	<b>Droué</b> Catherine Monnier Gilles Volant
<b>St-Hilaire la Gravelle</b>	<b>St-Jean Froidmentel</b> Laurent Borel Christiane Gourdel	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Roberte Jonnard	<b>Lignièrès</b> Patrice Couty Carole Edy
<b>Moisy</b> Sixtine Lamé Michel Beaudoux	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Jean-Maurice Brunet	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn	<b>Fontaine-Raoul</b> Sibylle De Beaudignies
<b>La Chapelle-Enchérie</b> Alexandra Cassant	<b>Lisle</b> Marylène Gouet	<b>La Fontenelle</b>	<b>Le Poislay</b> Séverine Coigneau
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau	<b>Brévainville</b>	<b>Renay</b> Guy Deshayes	<b>Romilly-du-Perche</b> Régine Vassaux
<b>Villebout</b> Daniel Alazard	<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Ruan-sur-Eggonne</b> Alain Brunet	

**Etaient absents :** Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

**Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote :** André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

**Pouvoirs :** Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 41**

**Présents : 29**

**Pouvoirs : 2**

**Votants : 31**

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

---

## **Procès-verbal de conseil communautaire :**

Les procès-verbaux des réunions du 25 mars 2024 et du 15 avril 2024 sont approuvés par le conseil communautaire.

### **Décisions :**

Décision n° DIA2024001 - décision de non-exercice de droit de préemption urbain au chemin de la Varenne à Morée.

#### **DECISION DU PRESIDENT**

##### **N°DIA2024001**

Le Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R213-1 et suivants ;

**Vu** la délibération de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n°2021-DELIB-084 en date du 15 avril 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

**Vu** la délibération de la Communauté du Perche & Haut Vendômois n°2021-DELIB-083 en date du 15 avril 2021 instaurant un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et déléguant aux communes l'exercice du Droit de Préemption Urbain, sauf sur les zones Uy et 1AUy/2AUy ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-DELIB-126 en date du 06 septembre 2021 déléguant au Président l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones Uy et 1AUy/2AUy, en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Déclaration d'Intention d'Aliéner de l'immeuble bâti sur terrain propre situé à Le chemin de la Varenne - 41160 Morée, cadastré section AP n°264 et AP n°265, appartenant à SAS BG ASK, domiciliée 4 rue de la Gare – 41160 Fréteval, et présentée le 2 mai 2024 par Maître LECOMPTE David, dont copie jointe ;

#### **DECIDE**

**Article 1** – Le Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain lors de l'aliénation de l'immeuble bâti sur terrain propre situé à Le chemin de la Varenne - 41160 Morée, cadastré section AP n°264 et AP n°265, appartenant à SAS BG ASK, domiciliée 4 rue de la Gare – 41160 Fréteval.

**Article 2** – Communication de la présente décision sera faite lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

**Article 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** – Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Maître LECOMPTE David,
- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

## **2024-DELIB-088 : Conseil Communautaire**

### **Installation d'un nouveau délégué – FONTAINE-RAOUL**

En raison du décès de Monsieur Emile THIOLAT, qui représentait auparavant la commune de FONTAINE-RAOUL en tant que délégué suppléant, le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'installer un nouveau délégué suppléant représentant la commune de FONTAINE-RAOUL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'installer Monsieur Frédéric CALLU comme délégué suppléant au sein du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **2024-DELIB-089 : Personnel CPHV**

### **Gratification de stage**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10 ;

**VU** le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

**VU** le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

**VU** le Code du Travail ;

**VU** le Code de l'Education ;

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le Président précise que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une rémunération ou d'une gratification selon le montant attribué et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage d'une durée minimale de deux mois. Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire est accordé en contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'instituer le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la Communauté du Perche & Haut Vendômois dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est supérieure à deux mois :
  - la gratification stagiaire est calculée sur la base de 15% du taux horaire de la sécurité sociale, qui au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est à 29 €, soit 4,35 € par heure ;
  - pour le calcul de la présence du stagiaire, 1 mois correspond à une présence effective de 21 jours à 7 heures par jour, soit 147 heures.
- **DECIDE** d'autoriser le Président à signer les conventions de stage et tous documents afférents à l'accueil d'un stagiaire,
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- **DECIDE** que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **2024-DELIB-090 : Développement Economique**

### **Attribution d'une aide directe à une entreprise de vente automatique de produits locaux à Moisy**

**Vu** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,  
**Vu** la demande de la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'un kiosque automatique dédié à la vente de produits locaux pour un montant de 18 273,56 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'un kiosque automatique dédié à la vente de produits locaux pour un montant de 18 273,56 € HT,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2024 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments nécessaires à cette vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

---

## **2024-DELIB-091 : Développement Economique**

### **Attribution d'une aide directe à un bureau d'études à Chauvigny-du-Perche**

**Vu** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,  
**Vu** la demande de la société DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériels de diagnostics, de supports de communication et d'un coffre-fort pour un montant de 18 502,42 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société **DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE** dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériels de diagnostics, de supports de communication et d'un coffre-fort pour un montant de 18 502,42 € HT,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2024 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments nécessaires à cette vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

---

## **Développement Economique :**

**Le Président :** Trois communes nous ont sollicités pour effectuer des études équivalentes à ce que nous avons fait pour les restaurants de Busloup et Fréteval.

A Droué, le restaurant sera à céder prochainement. Il est aussi envisagé une réflexion pour changer le lieu d'exploitation de ce commerce : un bâtiment à proximité offre un potentiel largement supérieur.

La commune de Ruan-sur-Eggonne nous a également sollicité pour une vieille bâtisse qui accueillait l'ancien café-bar du village.

**Alain BRUNET :** C'est une maison qui se trouve dans le centre-bourg de la commune, c'était là que se trouvait le commerce du village qui faisait café, épicerie, essence... Ce commerce a fermé il y a déjà longtemps. C'est une maison de type longère qui éventuellement pourrait être aménagée, soit en appartements, soit en commerce. Monsieur le Président et Pascal TRASSARD avaient visité cette maison il y a quelques temps. J'ai rencontré la famille qui voulait savoir comment se positionnait la CPHV pour l'acquisition du bâtiment, puisqu'elle sera mise en vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière dans le courant du mois de juin.

**Le Président :** Nous allons évoquer les trois dossiers qui ont été portés à notre connaissance avant de demander la position du conseil communautaire. Est-ce que les délégués de la commune de Droué souhaitent s'exprimer sur le dossier qui les concerne ?

**Gilles VOLANT :** Nous avons rencontré le couple exploitant le restaurant de Droué il y a quelques mois, avec Monsieur le Président et Christophe HENRY, développeur économique. Ils attendent encore quelques mois car une personne souhaite avoir tous ses trimestres pour partir en retraite. Mais ils souhaitent arrêter dans un délai de deux ans au plus tard. Ils sont locataires du bâtiment où ils tiennent leur activité. C'est un bâtiment vétuste qu'il serait difficile de remettre aux normes. L'idéal serait peut-être de changer d'endroit. Nous pourrions réfléchir à une acquisition éventuelle à terme et chercher des exploitants, ce qui correspond à la démarche que nous menons pour les restaurants de Busloup et Fréteval.

**Le Président :** Le troisième dossier concerne un restaurant-bar à Saint-Jean Froidmentel qui vient de fermer. Il y aurait un potentiel pour pouvoir maintenir cette activité.

**Laurent BOREL** : Le restaurant-bar de Saint-Jean Froidmentel a fonctionné jusqu'au début des années 2000, notamment grâce aux menus ouvriers. Il a fermé en 2012, pour ensuite rouvrir en 2019. Malheureusement, cet établissement a été géré de façon très hasardeuse, dont un manque de motivation pour ouvrir aux bonnes heures et tous les jours. Ce restaurant est donc aujourd'hui fermé suite au passage de la commission de sécurité et des services d'hygiène. Le commerce ne pourrait pas reprendre aujourd'hui dans des conditions normales. Plusieurs personnes seraient intéressées par un projet de reprise. Une étude économique permettrait d'accompagner les éventuels repreneurs de ce restaurant en les éclairant sur le besoin réel.

**Le Président** : La CPHV est là pour aider au développement économique. Nous ne nous substituons pas aux particuliers lorsqu'ils ont des projets. Par contre, la CPHV peut faire réaliser une étude pour aider un particulier à s'installer. Je vous propose donc de réaliser une étude équivalente à celle réalisée pour Fréteval et Busloup. Les personnes intéressées auront une base de réflexion par rapport à ce qui peut être fait, y compris si un autre projet émerge.

**Laurent BOREL** : Nous pourrions proposer que la CPHV achète le local. Il peut y avoir des projets privés, mais les personnes sont un peu frileuses parce qu'elles n'ont pas assez d'éléments aujourd'hui. Nous avons la conviction qu'il y a un vrai potentiel sur ce lieu mais il faut avoir des gens motivés.

**Jean-Pierre COYAU** : La CPHV n'avait-elle pas déjà aidé ce commerce dans le passé ?

**Laurent BOREL** : Non, cela avait été envisagé pour l'acquisition de la licence mais le conseil communautaire avait refusé de le faire, et c'était peut-être effectivement une bonne chose, car la gestion du commerce s'est avérée très hasardeuse.

**Le Président** : En effet, nous en avons discuté mais nous n'avons pas donné suite. La situation est un peu différente à Droué.

**Alexandra CASSANT** : N'est-ce pas le rôle de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'être mandatée par les particuliers porteurs de projet pour réaliser ce type d'étude ? Un financement de la CPHV est-il nécessaire ?

**Le Président** : Les demandeurs peuvent solliciter directement la CCI dans le cadre d'un projet clairement identifié. Nous avons des commerces de proximité que nous voulons sauvegarder. Si nous ne donnons pas un coup de pouce, jamais personne ne viendra pour faire quelque chose. Il est possible que l'étude nous indique qu'il n'y a pas de projet viable.

**Pascal TRASSARD** : L'étude nous donne un visuel sur le potentiel. Nous pourrions ensuite la communiquer à tout gérant ou commerçant voulant investir. Elle sera valable pour les quatre ou cinq prochaines années et servira de référence pour les éventuels porteurs de projet.

**Sibylle DE BEAUDIGNIES** : Cela donne une valeur d'engagement à la personne qui va reprendre le commerce et permet de savoir ce à quoi il faut s'attendre en termes de fréquentation et de gestion. Cela évite d'avoir des gens qui ne sont pas suffisamment investis pour que le commerce fonctionne, entraînant donc le risque d'une nouvelle fermeture.

**Pascal TRASSARD** : L'étude est payante, cela peut donc être un frein pour certains. C'est une aide économique en amont d'un projet de reprise.

**Alexandra CASSANT** : L'étude va être payée par la CPHV. Va-t-on refacturer cette aide aux personnes intéressées ?

**Pascal TRASSARD** : Non, cela fera partie de l'aide économique que nous ferons dans le cadre du maintien d'une activité à cet endroit.

**Alexandra CASSANT** : Sait-on le coût d'une telle étude ?

**Le Président** : On peut l'estimer à environ 3 000 €. Cela dépend des cas. La CPHV est dans son rôle d'aider au développement économique.

**Ingrid VESPRINI** : L'étude pour le restaurant à Fréteval a coûté 3 600 € environ.

**Thierry HERREY** : Si cette personne veut reprendre un commerce comme celui-ci, il faudrait qu'elle se présente à nous, qu'elle nous dise ce qu'elle veut faire. Sur cette base, nous pouvons ensuite prendre la décision d'aider cette personne. Sinon, nous risquons de tomber sur des charlatans et dans deux ans le commerce serait à nouveau fermé alors que la CPHV se serait engagée financièrement. Il faut trouver des personnes sérieuses qu'on pourra ensuite aider. Depuis un an et demi que je suis délégué communautaire, nous aidons beaucoup de gens mais il y a aussi des dangers à faire cela.

**Pascal TRASSARD** : Justement, l'étude est là aussi pour accompagner ces gens, tout comme l'aide économique. Le porteur de projet nous indiquera s'il a la capacité financière de mener son projet en fonction du résultat de l'étude.

**Thierry HERREY** : Quand on achète une voiture, on ne donne pas le financement avant l'achat. Dans une ville, si on veut rouvrir un commerce, il faut trouver des gens sérieux sur lesquels on peut s'appuyer. Si ce n'est pas le cas, nous risquons de faire perdre de l'argent à la collectivité.

**Le Président** : Aujourd'hui, ça ne marche plus comme ça. Si nous ne nous engageons pas pour le développement économique, nous ne trouverions personne pour s'installer sur notre territoire et dans un délai de 20 ans, même moins, nous n'aurions plus d'activités. Il y a des choix à faire par le conseil communautaire, je ne fais que retransmettre ce qu'on me demande. Si nous ne sommes pas prêts à répondre au moment où un porteur de projet se manifeste, il ira s'installer ailleurs.

**Thierry HERREY** : Si les gens veulent s'installer ici, je pense que c'est ce qu'ils feront sans notre intervention.

**Le Président** : Si on ne cherche pas à les attirer, il n'y aura plus personne.

**Thierry HERREY** : Je suis d'accord avec vous. Si je pouvais ouvrir un bar à Ouzouer-le-Doyen, je le ferais. Mais c'est compliqué.

**Le Président** : Si on me dit qu'il ne faut rien faire, on ne fera rien. Mais si on attend, on peut attendre longtemps.

**Thierry HERREY** : Des gens qui veulent reprendre des cafés et des restaurants, il y en a plein. Il y en a aussi beaucoup pour qui ça ne marche pas. Et c'est beaucoup d'argent qui est investi à chaque fois.

**Daniel ALAZARD** : Personnellement, je serais plus favorable à investir dans une étude économique que dans une aide économique versée aux porteurs de projets. Je veux dire que ce serait plutôt l'étude qu'il faut prioriser par rapport à l'aide, les études nous permettant de savoir qu'elle serait la capacité du commerce ou de la future installation d'entreprise. Cela donne de la visibilité pour des investisseurs potentiels. Si nous n'avons pas cette démarche en amont, nous aurons du mal à motiver quelqu'un. Des personnes pourront aussi nous dire « nous sommes motivés, mais nous n'avons pas assez d'éléments factuels, nous partons donc un peu en aveugle pour savoir s'il y a une possibilité économique de se développer dans ce secteur ou dans cette activité ». A mon avis, l'aide économique doit être plus dans l'esprit de ce que doit porter une communauté de communes par rapport à l'étude initiale, plutôt qu'ensuite lors de l'installation.

**Le Président** : C'est hypothétique, mais dans les trois projets qui nous sont proposés ce soir, il est possible qu'on s'aperçoive qu'il n'y a qu'un seul projet de réalisable, alors que les deux autres ne

sont pas viables. Cela peut éviter à des gens de couler en lançant un tel projet. C'est comme ça qu'il faut le voir aussi. Peut-être qu'à Saint-Jean Froidmentel, il y a une incertitude. Sur le cas de Droué, la situation est sans doute différente.

**Daniel BARILLEAU** : L'étude économique est faite pour cela. La CCI va étudier la zone de chalandise et s'ils s'aperçoivent que le projet n'est pas rentable, il faudra arrêter les démarches.

**Le Président** : A Saint-Jean Froidmentel, ils vont peut-être nous dire que c'est trop près de Cloyes et que ce n'est donc pas faisable. Il y a des gens qui seraient intéressés par une reprise, cela peut aussi éviter un échec.

**Aurélien LEMOINE** : Au-delà d'éviter un échec commercial, cela va permettre de clarifier les situations pour nous qui sommes élus. Nous avons tous à cœur de préserver nos commerces dans nos villages et heureusement, c'est pour ça que nous sommes élus. Quand il y a un projet, nous nous disons tous que cela peut marcher. Et nous avons tous tendance à mettre de l'argent pour que ce projet effectivement marche. Une étude va nous aider à clarifier les choses, peut-être qu'il en ressortira qu'avec deux restaurants sur notre territoire qui marcheraient bien, ce serait suffisant pour nous. Cinq restaurants, ce serait peut-être de trop. Une étude apporterait déjà des éclaircissements à nous-mêmes, en plus d'empêcher des porteurs de projet de se planter.

**Pascal TRASSARD** : Nous sommes tous convaincus de notre projet, de notre commune. L'étude nous apportera un œil extérieur et élargi, mais aussi au plus proche de la réalité de l'investissement.

**Sixtine LAME** : Ce qui m'inquiète avec toutes ces études, c'est que nous disons « à tel endroit, il y a du potentiel, ce serait bien que le commerce soit maintenu » mais que si personne ne se présente pour porter le projet, le risque est que nous en concluions que c'est à la CPHV de prendre l'affaire en main. C'est un vrai souci et nous sommes en train de faire beaucoup ça. Nous nous substituons à des investissements privés et nous ne pouvons pas tout faire avec la communauté de communes. C'est ce qui m'inquiète pour l'étape d'après.

**Marcel DEFREMONT** : La commune de Busloup est un cas concret. Il ne reste plus qu'un seul commerce de proximité sur notre commune (bar, restauration, jeux, colis) avec un chiffre d'affaires agréable à lire. Le propriétaire actuel doit cesser son activité pour des raisons de santé. Le premier problème est de trouver de nouveaux gérants.

Je ne peux pas partager le point de vue de Sixtine LAME. Si nous abandonnons nos commerces, il n'y aura plus rien dans nos communes, c'est la mort complète. Quand le commerce ferme pendant un mois en août, il n'y a plus d'activité.

Au contraire, il faudra que la commission Développement Economique se réunisse pour nous doter d'un plan de bataille et sauver les commerces qui nous restent. C'est ce que nous faisons à Busloup, grâce au concours de la communauté de communes. Nous avons eu un rapport remarquable de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce rapport est détaillé, précis, réalisé grâce à la technicité d'un spécialiste. Cela nous coûte environ 2 000 euros, mais sincèrement ça les vaut. Maintenant nous savons de quoi nous parlons, et nous savons comment travailler pour l'avenir et comment nous allons pouvoir sauver notre commerce.

Soit on ferme les yeux et tous les commerces vont fermer et nous ne parlerons plus de ce sujet, soit la commission Développement Economique se réunit très rapidement pour savoir quels sont les fonds dont nous disposerons pour sauver nos commerces. Les jeunes veulent bien reprendre mais ils n'ont pas d'argent. Comment fait-on ? En tout cas, la commune va racheter la licence pour être tranquille de ce côté.

**Sixtine LAME** : A Moisy, nous avons une agence postale qui fait épicerie et boulangerie. Nous nous en sommes sortis en trouvant un boulanger qui veut bien apporter son pain, un épicier qui veut bien apporter son épicerie, et l'agence postale nous permet de payer la vendeuse. Nous n'avons pas dépensé ni investi. Le café est gratuit pour tous les habitants, payé par la commune. Nous arrivons

à avoir un commerce qui ne fait pas un gros chiffre d'affaires mais qui vit sans que nous mettions trop d'argent dedans puisque nous n'avons pas investi.

**Marcel DEFREMONT** : Le restaurant de Busloup prépare 40 à 45 repas en moyenne par jour. Les clients sont souvent membres du personnel d'entreprises locales comme LE TRIANGLE, ARCIS. Ce sont des repas ouvriers à 16 euros. C'est notre travail à nous de sauver ces restaurants populaires, pour que les gens se réunissent le midi en ayant un moment de convivialité. L'exemple qu'a présenté Sixtine LAME est parfait. A Busloup, j'ai tous les jours 8 à 9 personnes âgées qui viennent chercher leur repas. La priorité, c'est de sauver nos commerces quel que soit les investissements qu'il faudra faire ou les financements qu'il faudra accorder, ou c'est la mort des communes. Ce commerce va fermer le 31 décembre prochain, si je ne trouve pas un repreneur tout sera fermé.

Il y a un choix à effectuer : soit on accepte de faire un effort financier considérable, soit on arrête tout. Si on laisse mourir ces commerces, il ne faudra pas pleurer ensuite. Nous n'aurons pas fait notre boulot.

**Sixtine LAME** : A n'importe quel prix, il faut qu'on s'interroge là-dessus. Nous savons tous que nous avons un problème de finances en France.

**Le Président** : Tout ça, ce sont des choix. Nous sommes autour de la table pour en discuter. Pour Busloup, il faut arriver à trouver un repreneur. Mais il est probable qu'il faudra mettre la main au portefeuille, comme nous devons le faire sur d'autres dossiers. A Droué, nous sommes sollicités, car il y a un restaurant que les élus aimeraient maintenir sur le territoire. La commune est propriétaire d'un bâtiment que les élus hésitent à garder. Le bâtiment où est installé le restaurant est actuellement en mauvais état. L'étude économique nous dira s'il y a un potentiel, auquel cas il faudrait que la commune reste propriétaire de ce bâtiment et qu'éventuellement la CPHV y investisse. A un moment, il faut donner aux élus de la visibilité, sinon nous n'avancerons jamais. Il y a aussi la possibilité d'aménager des logements comme nous l'avons fait à Ouzouer-le-Doyen, Moisy et Pezou.

Je vous propose donc de réaliser trois études sur les projets à Droué, Saint-Jean Froidmentel et Ruan-sur-Eggonne.

**Jean-Pierre COYAU** : Est-ce que l'étude économique est déduite de l'aide qui peut être attribuée ensuite ? Les entrepreneurs auxquels nous avons attribué une aide n'ont pas demandé à la CPHV de prendre en charge une étude économique.

**Le Président** : Ce sont deux choses différentes. Les études permettent d'évaluer la faisabilité d'un projet. Mais peut-être qu'il faudra se poser la question. Je pense que les études doivent être menées au cas par cas.

**Daniel BARILLEAU** : Si on ne fait pas quelque chose pour le restaurant à Droué, ce commerce risque de disparaître.

**Laurent BOREL** : Sur Saint-Jean Froidmentel, c'est la commune qui sollicite une étude. Les personnes qui sont potentiellement intéressées ne l'ont pas demandé. Nous avons des personnes intéressées, c'est un point positif, nous avons donc « un oiseau à mettre dans la cage ».

Il faut y aller et qu'on sache quel potentiel nous avons. S'il y a un potentiel, une aide économique sera certainement sollicitée. Mais ce soir je ne suis pas en train de vous dire « c'est le dernier commerce de Saint-Jean Froidmentel, il faut acheter le local et faire quelque chose ». Si je vous propose d'effectuer une étude, c'est pour éclairer la décision.

**Daniel ALAZARD** : Cela n'empêche pas par ailleurs qu'il y ait attribution d'une aide économique. Il faut cibler les projets et les hiérarchiser. Nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes de rachat. Il y a vraiment des priorités à définir et il faut qu'elles soient définies ensemble ou par la Commission Développement Economique. Il faut aussi avoir une vision de notre territoire.

**Pascal TRASSARD** : On en revient aussi au travail que va effectuer notre nouvel employé sur le projet de territoire. Quand ce projet de territoire sera pleinement défini, nous pourrions déterminer où peuvent s'installer des restaurants. C'est ce qui va induire les priorités à suivre.

**Le Président** : Marie LEFERT a commencé sa mission ce matin. Elle durera deux ans. Ce poste a été subventionné à hauteur de 80 %.

**Nathalie VITRAS** : Nous aurons l'expertise du chargé de mission en développement économique pour analyser les études qui auront été faites par la CCI. Saint-Jean Froidmentel est très proche de Cloyes-les-Trois-Rivières qui est une commune bien plus peuplée. Quelles conséquences cela peut avoir pour une activité de restauration à Saint-Jean Froidmentel ? La restauration est un secteur d'activité considéré à risque. Par conséquent, les banques hésitent avant d'accorder un financement. Si en plus la personne porteuse de projet n'est pas du métier, elle sera tributaire du cuisinier qui sera recruté. Le restaurant « Le Moris » à Vendôme a récemment fermé parce que le cuisinier est parti. Quand vous n'avez pas de cuisinier dans un restaurant, ça pose problème. Qui va être capable d'analyser l'étude qui va être faite ? L'étude sera sans doute très bien faite, ce n'est pas le souci. Mais est-ce qu'un cabinet comptable va pouvoir nous dire si le chiffre d'affaires annoncé par l'étude est bien crédible ? A Busloup, le restaurant fonctionne depuis longtemps, il y a un historique et des données comptables. Mais sur une création ou une activité qui aura été fermée pendant des années, il n'y aura aucun document comptable pertinent. Certes, la zone de chalandise comprend Cloyes-les-Trois-Rivières, mais ce n'est pas pour autant que les gens viendront.

**Pascal TRASSARD** : C'est ce qui s'est passé à Busloup où nous avons trouvé des repreneurs potentiels et demandé une étude de la part de la CCI. Ils ont fini par abandonner ce projet, mais heureusement parce qu'ils n'avaient pas les reins assez solides. Notre chargé de développement économique est actuellement absent mais nous pouvons toujours nous appuyer sur Initiative Loir-et-Cher. Nous pouvons leur demander des prestations spécifiques.

**Nathalie VITRAS** : Je voulais savoir s'il y avait une solution pour étudier les différents projets de développement économique. Nous ne sommes pas en capacité d'effectuer ces analyses par nous-mêmes.

**Pascal TRASSARD** : Notre solution de recours est l'association Initiative Loir-et-Cher. Nous pourrions demander des prestations à la carte en fonction des projets. Nous sommes bien conscients que nous avons besoin d'expertise.

**Le Président** : Dans l'hypothèse où nous engageons une étude, le temps qu'elle soit faite nous serons arrivés en fin d'année. Il faut être réalistes. Il faut aussi dire aux propriétaires des bâtiments que s'ils trouvent un acquéreur, il faut qu'il fasse la vente en privé.

**Alain BRUNET** : Cela ne pose pas de problèmes, c'est juste dans le cas où la communauté de communes serait intéressée.

**Le Président** : Je vais poser la question si nous faisons ou pas les études. Ce sont des choix à faire. Quel que soit nos décisions, aujourd'hui aucun organisme n'est capable de faire une étude en quinze jours. Cela n'existe pas, c'est au minimum trois mois. A propos du bâtiment en vente à Ruan-sur-Eggonne, nous avons été interpellés sur ce sujet. Nous sommes allés voir sur place avec Pascal pour visiter. Après nous ne savons pas encore ce que nous pourrions y réaliser. C'est aussi à cela que sert l'étude. C'est un bâtiment qui date des années 40.

**Pascal TRASSARD** : Le problème, c'est que le bâtiment commence à être « dans son jus ». Pour un commerce, l'opération de remettre ce bâtiment aux normes va être très compliquée. Il est plutôt destiné à une vente entre particuliers et à être gardé en état. Même si c'est pour des logements, pour remettre cela aux normes, cela va coûter cher. Il faut que nous nous positionnions maintenant. Si les propriétaires veulent une réponse pour le mois de juin, l'étude ne sera pas réalisée à cette date. Nous ne sommes pas là pour faire concurrence au secteur privé, mais pour pallier la carence du privé.

**Aurélien LEMOINE** : Si on demande que des études soient menées, il faut se rappeler que nous ne partons de rien ou de pas grand-chose sur le territoire de la CPHV. Les études faites à Fréteval et à Busloup nous ont dit que comme il n'y avait pas d'activité de ce type il fallait s'engager dans des opérations. Nous avons investi à Fréteval dans l'idée que nous devons réimplanter un restaurant.

A Saint-Jean Froidmentel, peut-être que nous nous dirons la même chose et que nous arriverons à la même conclusion. Il faudra à un moment prendre en compte cette variable : il y a une activité qui marche à Fréteval avec 200 couverts servis par jour, quelles conséquences cela aurait-il pour une activité similaire à Saint-Jean Froidmentel – et inversement. Sinon, nous aurons des études qui nous indiqueront peut-être de nous lancer car il n'y a pas d'activité similaire sur la commune, mais nous devons veiller à ce que cela ne fasse pas concurrence à d'autres commerces sur des communes à proximité.

Il faut au moins avoir cette approche pour la moitié Sud et la moitié Nord de la CPHV. Si nous faisons quelque chose sur Droué, cela ne fera pas concurrence sur Fréteval. Par contre, si nous faisons quelque chose à Ruan-sur-Eggonne, cela peut très bien marcher, mais sans doute seulement s'il n'y a pas d'activités similaires sur Droué.

**Jean-Pierre COYAU** : Je pense qu'il faut choisir entre Droué et Ruan-sur-Eggonne – je suis désolé pour Ruan-sur-Eggonne - il faut cadrer ce que nous faisons.

**Aurélien LEMOINE** : Dans les études que nous mènerons, il faudra obligatoirement tenir compte de ces variables ou nous risquons de tout fausser. C'est l'intérêt d'effectuer ces études.

**Daniel ALAZARD** : Nous en revenons à hiérarchiser les dossiers.

**Le Président** : Je vous pose donc la question pour chacun de ces dossiers : Demandons-nous la réalisation d'une étude ?

*Suite au vote, le conseil communautaire se prononce contre la réalisation d'une étude portant sur le bâtiment en vente en centre-bourg à Ruan-sur-Eggonne (Contre : 13 – Pour : 11 – Abstention : 7)*

---

## **2024-DELIB-092 : Développement Economique**

### **Restaurant à Droué – Demande d'étude de marché Chambre de Commerce et d'Industrie**

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que les gérants du restaurant « Café de la Place », situé au 4 place de la République – 41270 Droué, prendront leur retraite dans un délai d'un ou deux ans.

Il convient donc de réfléchir à l'intérêt et la faisabilité du maintien de l'activité de ce commerce de proximité, d'autant qu'il s'agit du seul restaurant existant actuellement sur la commune de Droué, alors que celle-ci compte plus de 1 000 habitants et accueille de nombreuses entreprises.

C'est pourquoi le Président propose aux membres du conseil communautaire d'effectuer une étude de marché permettant d'évaluer le contexte économique et de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer une étude de marché pour évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une reprise du restaurant « Café de la Place » situé au 4 Place de la République – 41270 Droué,
- **CHARGE** le Président de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher pour réaliser cette étude de marché,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **2024-DELIB-093 : Développement Economique**

### **Restaurant à Saint-Jean Froidmentel – Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie**

Au titre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite mesurer le potentiel économique du restaurant « Le Petit Saint-Jean » situé sur la commune de Saint-Jean Froidmentel.

Pour ce faire, le Président propose aux membres du conseil communautaire d'effectuer une étude de marché et de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer une étude de marché pour le potentiel économique du restaurant « Le Petit Saint-Jean » situé au 5 place Louis Courteaux – 41160 SAINT-JEAN FROIDMENTEL,
- **CHARGE** le Président de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher pour réaliser cette étude de marché,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Nombre de membres :*

*En exercice : 41*

*Présents : 29*

*Votants : 31*

*Pour : 21*

*Contre : 1*

*Abstention : 9*

---

## **2024-DELIB-094 : GEMAPI**

### **Modification des statuts du syndicat**

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Rivières des Collines du Perche et rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois adhère à ce syndicat de rivière qui couvre notamment le territoire de la commune de LA CHAPELLE-VICOMTESSE.

Cette modification porte sur les points suivants :

- Article 4 : Durée et Siège Social : Le siège du syndicat est fixé à la Communauté de Communes des Collines du Perche, 36 rue Gheerbrant, 41170 MONDOUBLEAU.
- Article 5 : Comité syndical : Le syndicat est administré par un comité syndical, placé sous la présidence de son Président et composé de délégués élus soit parmi les membres de l'organe délibérant des EPCI membres soit parmi les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues aux articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- Article 6 : Clé de répartition : La contribution des communautés adhérentes aux dépenses engagées par le syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est répartie suivant le rapport des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées de chaque EPCI membre. La participation peut être révisée à la demande d'un EPCI membre ou du syndicat mixte. Les Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées se sont appuyées sur les règles de calcul appliquées dans les syndicats intercommunaux de rivières de la Grenne et du Couëtron existant avant 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Rivières des Collines du Perche,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

## **2024-DELIB-095 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval**

### **Demande de subvention au Département pour animation**

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie à Fréteval accueillera deux séances de sieste musicale et littéraire « Le pli de la voix » le samedi 23 novembre 2024 à 15h00 et 16h30.

Le coût du spectacle est de 1 578,96 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser deux séances de sieste musicale et littéraire « Le pli de la voix » à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval le samedi 23 novembre 2024 à 15h00 et 16h30,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **2024-DELIB-096 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval**

### **Demande de subvention au Département pour animation**

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie à Fréteval accueillera en novembre et décembre quatre séances de lectures individuelles et une séance collective de contes par une médiatrice animale accompagnée de son chien (« Ani'Maux Ther'Happy »).

Le coût du spectacle est de 722,00 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser quatre séances de lectures individuelles et une séance collective de contes par une médiatrice animale accompagnée de son chien (« Ani'Maux Ther'Happy ») à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **Aménagement du territoire : Décentralisation de la police de publicité**

**Le Président :** Ce n'est pas une délibération, ni un arrêté, mais un courrier du Maire qui indique si la commune souhaite conserver le pouvoir de police de la publicité ou si elle accepte le transfert au Président de la CPHV. Aujourd'hui, toutes les communes, à l'exception d'une, nous ont adressé un courrier, et parmi ces courriers seule une commune accepte le transfert à la CPHV des pouvoirs de police de la publicité.

Vous avez encore trois semaines pour prendre une décision puisque le délai est avant le 1<sup>er</sup> juillet. De toute façon, il suffit qu'une commune refuse le transfert pour que les 23 communes conservent leur pouvoir de police.

**Alexandra CASSANT** : Dans ce cas, pourquoi est-il demandé à toutes les communes de faire un courrier ?

**Le Président** : Sans doute est-il mieux de nous adresser un courrier, cela laisse une trace écrite. Nous savons déjà la décision qui sera prise. Je vous adresserai un courrier après le 1<sup>er</sup> juillet. Je suis désolé pour le maire qui voulait transférer son pouvoir de police.

**Alexandra CASSANT** : Celui qui voulait le transférer à la CPHV peut revenir sur sa décision ?

**Le Président** : De toute façon il n'y aura pas le choix.

---

## **Aménagement du territoire : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

**Le Président** : Est-ce que toutes les communes ont délibéré ? (La date limite était avant le 1<sup>er</sup> Juin). Nous attendons les instructions de la DDT. Nous devons organiser une réunion (Débat communautaire pour émettre un avis consultatif) avec tous les maires des communes membres de la CPHV pour faire le point de ce qui a été décidé par chaque commune.

Marie LEFERT est arrivée à la CPHV en tant que chargé de mission pour le projet de territoire. Je lui confierai entre autres ces réunions à préparer et à tenir, pour que la CPHV puisse ensuite valider les décisions des communes en conseil communautaire par un avis consultatif.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président** : Des communes nous demandent de mettre un filet autour des plateaux multisports. La question se pose de savoir si c'est à la CPHV ou aux communes d'installer ces filets de protection. Je sais qu'il y a certaines communes qui ont installé ces filets eux-mêmes. Lors de la réunion des Vice-Présidents qui s'est récemment tenue, nous nous sommes prononcés favorablement pour que ce soit les communes qui équipent leurs plateaux de filets à leur charge si elles le souhaitent.

**Sixtine LAME** : C'est pour éviter que les ballons aillent trop loin ?

**Le Président** : Les voisins se plaignent que des ballons arrivent dans leur cour.

**Pascal TRASSARD** : Chaque cas est spécifique.

**Le Président** : Il n'y a pas besoin de mettre un filet sur chacun des plateaux.

**Pascal TRASSARD** : L'utilisation du plateau montre l'utilité d'un filet ou non. A Saint-Jean Froidmentel, cela avait été prévu dès le départ car le plateau est collé aux habitations. Le mieux est que chaque commune assume.

**Le Président** : Le coût est variable en fonction du nombre de faces pour lesquels on installe un filet. Le coût peut aller jusqu'à 7 000 € environ pour une face. A voir en fonction au cas par cas.

**Patrice COUTY** : A Lignières, il avait été mis un filet-haut côté fossé mais pas du côté des habitations qui sont à plus de 100 mètres. C'était une erreur. Je reçois un coup de téléphone tous les deux jours.

**Pascal TRASSARD** : L'erreur n'est pas forcément de vous parce que c'est quand même assez loin. C'est l'utilisation qui n'est peut-être pas conforme.

A Fréteval, nous n'avons pas mis de filet parce que les habitations sont aussi assez loin du plateau, mais nous avons fini par en mettre un.

**Patrice COUTY** : Nous aurions mis le même filet que nous avons mis côté fossé, cela aurait été bon.

**Pascal TRASSARD** : Ce que je veux dire, c'est qu'en utilisation normale le ballon ne devrait pas aller aussi loin. Le fossé était proche du plateau et les habitations assez loin.

**Patrice COUTY** : Oui, mais en termes de propriété, la clôture est à une distance équivalente. J'ai encore de la batterie sur le téléphone, ils peuvent appeler.

**Le Président** : Je vous pose donc la question : êtes-vous favorables à une prise en charge par la CPHV de la pose de filets sur les plateaux multisports ?

Suite au vote, le conseil communautaire se prononce contre la prise en charge par la CPHV de la pose de filets à proximité des plateaux multisports présents sur le territoire communautaire (*Contre : 21 – Pour : 3 – Abstention : 7*)

---

**Le Président** : Nous avons reçu un courrier concernant la création d'un campus universitaire à Blois. Je demande à Marylène GOUET, Vice-Présidente, d'assister à une réunion à ce sujet qui se tiendra le Vendredi 14 Juin à 10h00 au siège social de la CPHV à Fréteval.

L'objet de cette réunion est de solliciter la CPHV financièrement, comme c'est le cas de tous les EPCI du Département, pour la création de ce campus.

**Marylène GOUET** : Il s'agit de médecine hospitalière si j'ai bien compris.

**Le Président** : C'est bien cela.

**Marylène GOUET** : L'intérêt est de pouvoir éventuellement récupérer des internes.

**Le Président** : Aujourd'hui, je ne connais pas du tout le projet. Je n'en sais pas plus pour le moment. Mais ce sujet sera forcément à aborder prochainement par notre conseil communautaire.

---

**Le Président** : Marie LEFERT, dans le cadre de notre projet de territoire, prendra contact avec toutes les mairies des communes membres de la CPHV pour vous rencontrer, voir comment vos communes fonctionnent, ce que vous pensez possible de faire... Nous établirons le projet de territoire à travers cette démarche. L'objectif est que lorsque mon mandat de Président sera terminé, dans un délai de deux ans, le projet de territoire soit finalisé et validé avant les élections de mars 2026. C'est l'objectif fixé à Marie LEFERT.

---

**Pascal TRASSARD** : Sur l'extension du siège social de la CPHV, la dernière réunion de la Commission Bâtiments s'est tenue à la fin du mois d'octobre 2023. Nous avons établi le projet.

Nous avons également eu des réunions avec le personnel avec des modifications pratiques qui ont été apportées.

L'Agence d'Architecture Bour-Esquisse a préparé le Dossier de Consultation des Entreprises. Cela a tardé car nous attendions le résultat des études d'électricité de l'entreprise CALLU. La consultation a été lancée le 16 mai et se clôturera le 10 juin. Les analyses seront effectuées entre le 14 et le 26 juin, les marchés seront attribués lors du prochain conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juillet.

Nous avons été sollicités par le Département pour créer une antenne physique sur Fréteval de la Maison des Solidarités. Il y a une étude financière en cours, le Département pouvant financer une partie des travaux sur le bâtiment, la future Maison des Solidarités serait accolée à l'extension du siège social CPHV.

**Pascal TRASSARD** : Le relais de la flamme passera à Fréteval le 8 juillet. Des affiches et des flyers ont été distribués à l'attention des écoles. J'ai eu des retours comme quoi tous les flyers n'avaient pas été distribués. Je vous pose donc la question.

Pour les inscriptions aux mini-olympiades et les concours de dessins, nous avons mis une date limite d'inscription au 15 juin, soit un délai très court. Vous pouvez faire passer le message que les inscriptions sont prolongées jusqu'au 30 juin. Vous pouvez vous rendre sur le site internet de la CPHV pour obtenir toutes les informations à ce sujet. Sur la fiche d'inscription vous avez un QR CODE qui vous renvoie vers ce site internet.

La course de côte se tiendra le dimanche 7 juillet et le relais de la flamme olympique le 8 juillet. Pour faire le lien, un pique-nique olympique sera organisé. Chacun pourra amener son repas sur l'esplanade de La Fonderie, avec un concert gratuit de Kerosen à 20h00. Une buvette sera tenue sur place.

Dès le lendemain, une équipe de bénévoles installera les barrières et les déviations pour un départ de la flamme à 8h45. La classe paralympique du collège de Morée fera une chorégraphie lors du départ de la flamme.

Une communication sur le relais de la flamme paraîtra dans le prochain Loir-et-Cher Info. Il y aura le détail du parcours : Mairie – carrefour – rue de la Gare – mail – parc Edmond Rocher – église – carrefour – pont sur le Loir – place de la Fonderie. Le parcours doit se faire en 16 minutes. Il fait 850 mètres. Je ne sais pas combien il y aura de relayeurs. Je ne connais pas non plus les noms des relayeurs. En général, la règle est d'avoir un relayeur tous les 200 mètres. Il y a 800 mètres, donc a priori 4 relayeurs. Je ne le saurai peut-être que la veille.

Chaque entité (le COJOP Paris 2024, la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne...) a fait son réservoir de relayeurs. Chacun choisit son nombre de relayeurs. Ensuite, le COJOP fait une sélection. Nous avons les noms des relayeurs sur le Département mais nous ne savons pas où ils vont être. Au niveau des parcours, celui de Vendôme est d'environ 4 km, Thésée-la-Romaine 1 km et Chambord 800 m.

A Fréteval, le parcours de la flamme s'arrêtera à La Fonderie, où se tiendront les photos officielles, avec le sénateur, le député et le Président de Région ainsi que moi-même. Nous aurons 5 minutes pour prendre les photos, ensuite la flamme olympique repartira dans le convoi pour aller sur Vendôme.

A partir de ce moment, nous commencerons les festivités. J'espère que chaque commune a pu créer son étendard pour effectuer le défilé des JOJO similaire aux défilés des équipes olympiques. Nous nous rendrons au parc Edmond Rocher où se tiendront les olympiades et mini-olympiades de type jeux intervillages. Le but pour chacun est de créer une petite équipe, et les élèves des écoles pourront les rejoindre et s'associer derrière la bannière de chacune des communes. Je ne sais pas où vous en êtes ou si vous avez choisi votre bannière, mais nous vous attendons le 8 juillet.

Le rendez-vous se fait donc à La Fonderie pour nous rendre au parc Edmond Rocher. Les routes seront barrées. Le départ se fera sans doute vers 9h30 pour être à 10h00 au parc Edmond Rocher pour le début des olympiades.

Les récompenses seront décernées vers 12h30 à l'esplanade de La Fonderie, pour les concours de flamme olympique, de dessins, des olympiades et des mini-olympiades. Nous nous retrouverons tous autour d'un banquet avec présence d'un food-truck saucisse-frites et d'une buvette. Pendant le repas, il y aura des démonstrations et d'autres animations par les associations.

Voilà donc le programme prévu pour cette journée. J'adresserai une communication à la population pour indiquer le détail des routes barrées (cela compliquera la circulation des véhicules à ce moment-là) ainsi que le détail du programme. Ce sera mis en ligne sur le site de la commune de Fréteval et celui de la CPHV.

Nous clôturerons avec l'inauguration de la fresque de l'artiste HPO qui réalisera également une exposition du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juillet à l'Office de Tourisme sur les jeux antiques. La fresque se trouvera sur le mur de la cantine scolaire, où se seront préparés les relayeurs. Elle symbolisera le passage de la flamme olympique. Dans 100 ans nous pourrons nous rappeler que les relayeurs de la flamme olympique sont passés ici et qu'ils se sont changés à la cantine de Fréteval.

---

**Alexandra CASSANT** : N'y a-t-il plus du tout de logements à Ouzouer-le-Doyen qui soient occupés actuellement ?

**Ingrid VESPRINI** : Deux logements sur trois sont aujourd'hui occupés. Nous venons de recevoir une demande de préavis d'un mois pour un départ du logement au 1<sup>er</sup> étage suite à une mutation professionnelle. Cette personne est mutée sur la région de Dreux. Pour le logement du rez-de-chaussée, nous avons également reçu un préavis, d'une durée de trois mois cette fois et qui se terminera au mois d'août. Ces logements seront donc disponibles à partir de cet été. Un premier rendez-vous de visite de logement a eu lieu ce matin et un autre est prévu dans 15 jours.

**Alexandra CASSANT** : Donc, une personne a quitté son logement pour des raisons professionnelles. Pour les autres logements, y-a-t-il un souci ?

**Ingrid VESPRINI** : Il y a des motifs professionnels et autres. Il ne s'agit pas d'un souci rencontré par rapport aux logements.

**Alexandra CASSANT** : Je posais la question car j'ai vu que les annonces étaient à nouveau disponibles et je voulais en connaître les raisons, savoir si c'était un souci au niveau des logements.

**Ingrid VESPRINI** : Nous n'avons pas eu de remontées particulières. Je ne sais pas si la commune d'Ouzouer-le-Doyen en a eu de son côté.

**Jean-Maurice BRUNET** : Il n'y a pas de souci à notre connaissance.

---

**Marcel DEFREMONT** : Les travaux pour la Maison d'Assistantes Maternelles débuteront le 10 juin prochain, après trois ans d'études. Elle accueillera 4 assistantes maternelles et 16 enfants. La MAM devrait être opérationnelle au début du printemps prochain. C'est un projet important pour nous car il y a beaucoup de gens travaillant à LE TRIANGLE qui viennent déposer leurs enfants quand ils viennent d'Epuisay ou d'Azé pour se rendre sur leur lieu de travail.

---

**Marcel DEFREMONT** : Une stèle sera inaugurée le 6 juillet. Le comité du Mémorial de Bellande nous a annoncé la présence de plusieurs familles américaines qui viendront rendre hommage à leur grand-père présent en 1944.

---

**Séverine COIGNEAU** : Je trouve très bien les réunions des secrétaires de mairie qui sont organisées à la CPHV, elles permettent d'uniformiser les méthodes de travail des secrétaires de mairie et d'améliorer leurs connaissances.

**Ingrid VESPRINI** : C'est un temps de partage entre nous qui est apprécié. Nous aurons demain matin une réunion avec la DGFIP et les secrétaires de mairie sur des thématiques comme le compte financier unique. La CPHV souhaite passer au compte financier unique en expérimentation en 2025. Il y aura également de programmer une intervention des services du Département qui présenteront leur nouvelle politique sociale. Une personne interviendra aussi sur l'expérimentation menée par France Travail sur le territoire de la CPHV.

Cela permet aux secrétaires d'avoir des informations assez précises et d'être des relais d'informations auprès de nos administrés. Ces échanges sont appréciés. En particulier, nous avons une convention avec la DGFIP qui prévoit des rencontres avec leurs services tous les quatre mois.

Ces rencontres sont organisées en intra-collectivités. Nous avons eu une formation la semaine dernière sur la publicité des actes administratifs. Cela permet de faire le point et de voir ce qui est fait. Nous nous sommes ainsi aperçus qu'il y avait un souci dans ce que nous faisons. Nous allons essayer de remettre tout ça en ordre. Nous sollicitons nos collègues pour nous informer des

thématiques de formation qui les intéresseraient et dont nous aurions besoin. Sur ces journées de formation, la CPHV prend à sa charge un repas partagé entre secrétaires.

**Alexandra CASSANT** : Je trouve dommage que ce n'ait pas été organisé de la même façon il y a deux semaines pour les élus alors qu'il y avait deux réunions à la suite le matin et l'après-midi dans les locaux de la CPHV.

**Ingrid VESPRINI** : Nous y avons pensé, mais trop tardivement pour qu'on puisse mettre en place quelque chose. Nous aurions pu le faire en effet.

**Le Président** : Ce sera pour la prochaine fois.

---

**Daniel ALAZARD** : Dans la continuité de l'inauguration de la stèle en hommage aux aviateurs le 6 juillet à Busloup, la commune de Villebout accueillera les 6 et 7 juillet les commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du camp de Bellande. Plusieurs manifestations seront organisées :

- Samedi :
  - o Visites commentées avec la reconstitution du camp sur site
  - o Expositions de matériel militaire
  - o Animations
  - o Passage d'avions
- Dimanche :
  - o Visites commentées sur l'histoire du camp
  - o Inauguration de l'allée « Silvia Monfort à Bellande » sur proposition du Comité du Mémorial aux Aviateurs Alliés et en partenariat avec la commune
  - o Commémoration au Monument
  - o Messe aux chapiteaux
  - o Largage de parachutistes
  - o Cérémonie du souvenir
  - o Passage d'avions d'époque

Il y aura des possibilités de restauration sur place sur les deux journées, ainsi qu'un repas sur réservation sur site à Bellande.

---

**Marie-France ARNEAU** : Depuis dimanche, nous avons 130 gens du voyage qui se sont installés à Morée. Ils étaient précédemment à Pruniers. Nous aurons une réunion la semaine prochaine à Vendôme où nous ferons le planning des endroits où ils pourront aller. Les gens du voyage demandent des plannings de 15 jours. Ce qui leur est proposé en ce moment, ce sont des terrains pleins d'eau. Ils sont actuellement sur la piste d'athlétisme du collège.

**Le Président** : J'espère qu'il n'y aura pas de dégâts. Il y a déjà de sacrées traces de voiture. Cela me désole, mais nous n'avons pas le choix puisque cette situation nous est imposée. On leur impose de faire des tris, puis on leur amène une benne et on leur dit de tout mettre ensemble.

**Marie-France ARNEAU** : Ils sont 130 personnes avec 47 caravanes. Ils avaient annoncé qu'ils ne seraient que 15 « familles ». Mais chaque famille correspond en moyenne à 2,8 caravanes. Je me suis inquiétée de la consommation d'électricité. Ils m'ont répondu qu'il n'y avait pas de problèmes et qu'ils ont tout ce qu'il faut.

**Le Président** : Cela ne sert pas à grand-chose de se battre, de toute façon on nous répond dès le départ que nous avons tort.

**Daniel BARILLEAU** : Un bus numérique s'installera le jeudi 20 juin 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h à Droué. C'est un projet innovant et itinérant de la Région Centre Val-de-Loire. Il a pour vocation d'accompagner les seniors retraités à partir de 60 ans dans leur apprentissage du numérique dans le cadre du bien vieillir, du lien social et de lutter contre la fracture numérique.

Le bus est spacieux et confortable. Il est équipé d'ordinateur et de tablettes. Les participants peuvent également amener leur matériel s'ils le souhaitent. Ils seront encadrés par un formateur

professionnel au cours d'un atelier thématique de trois heures incluant 12 participants pour se familiariser avec un outil informatique, communiquer avec ses proches ou effectuer des démarches administratives. Chaque séance est adaptée aux compétences de chacun. Cette prestation est gratuite et sur réservation. Des affiches relatives à cette formation vous ont été distribuées.

A Fréteval, de nouvelles animations se tiendront au cours du mois de juin.

---

**Laurent BOREL** : Le Programme d'Action de Prévention des Inondations a été lancé. Dans ce cadre, les mairies ont reçu un mail d'Hugo PALOUZIE, technicien de l'Etablissement Public Loire, le 27 mai concernant le Plan Communal de Sauvegarde.

Dans ce PAPI, il est prévu d'actualiser les PCS communaux pour pouvoir ensuite préparer un PCS intercommunal. Je demande aux communes de répondre à ce mail, que vous puissiez être présent ou non à la réunion qui se tiendra à l'Espace-Socio-Culturel de Lunay le 13 juin 2024 de 9h30 à 12h30. Ce serait bien d'être présent à cette réunion.

---

**Laurent BOREL** : Nous avons eu la brocante de Saint-Jean Froidmentel ce dimanche 2 juin. Malgré le froid mais avec l'absence de pluie, les 84 emplacements ont été occupés avec une fréquentation plutôt bonne et des passants satisfaits, tout comme nous.

---

**Le Président** : Pierre SOLON, délégué à Val de Loire Numérique me demande de vous informer que les travaux de passage à la fibre se terminent dans 10 mois. Si vous connaissez des endroits qui sont encore non raccordés à la fibre, il ne faut pas hésiter à faire remonter cette information à la CPHV et/ou à Pierre SOLON pour que ces situations puissent être résolues.

**Patrice COUTY** : J'ai une personne au lieu-dit La Hutte qui n'est toujours pas raccordée.

**Le Président** : Envoie-nous un mail que nous ferons suivre à Pierre SOLON.

---

**Marylène GOUET** : Nous avons reçu à la CPHV le dépôt du permis de construire pour notre centre de santé à Lisle. Il sera instruit par les services de la CPHV.

---

**Marylène GOUET** : Nous avons des jeux pour les enfants sur la commune. Qui doit assurer le contrôle de leur bon état ?

**Le Président** : Pour l'instant c'est toujours la communauté qui est responsable de ces jeux.

**Marylène GOUET** : Aurons-nous prochainement une commission de sécurité ou un contrôle effectué ?

**Ingrid VESPRINI** : Le Bureau Veritas va intervenir pour les jeux appartenant à la CPHV. Le devis vient d'être signé pour effectuer la vérification périodique. Nous aurons également une commission de sécurité à l'Espace Socio-Culturel à Droué, le SDIS nous demande tous les documents en bonne et due forme. Nous avons du retard sur ces contrôles et nous les avons priorisés. Nous avons sollicité auprès de Bureau Veritas un contrat d'un an renouvelable quatre fois pour que les contrôles obligatoires sur nos sites puissent être effectués régulièrement.

**Marylène GOUET** : Nous avons des jeux un peu vieillissants et nous nous inquiétons toujours de la sécurité des enfants qui utilisent ces jeux.

---

### Manifestations :

- Vendredi 14 Juin : Concert à Fontaine-Raoul
- Vendredi 21 Juin : Fête de la Musique à Droué et à Morée
- Samedi 22 Juin : Feu de Saint-Jean à Lignièrès
- Samedi 22 Juin : Concert d'un groupe manouche à Ouzouer-le-Doyen
- Samedi 22 Juin : Fête de la Musique à Chauvigny-du-Perche
- Samedi 29 Juin : Fête champêtre et feu d'artifice à Pezou
- Samedi 29 et Dimanche 30 juin : Vide-grenier à Ouzouer-le-Doyen
- Dimanche 30 juin : Chorale et Orchestre de l'Ecole de Musique CPHV à Romilly-du-Perche
- Samedi 6 et 7 Juillet : Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de Bellande à Villebout
- Samedi 6 Juillet : Inauguration d'une Stèle aux Aviateurs à Busloup
- Samedi 6 Juillet : feu d'artifice et soirée champêtre à Morée
- Dimanche 7 Juillet : Fête de l'Eté à Droué
- Dimanche 7 Juillet : Course de Côte, Pique-Nique Olympique à Fréteval
- Lundi 8 Juillet : Passage du Relais de la Flamme à Fréteval
- Samedi 13 Juillet : Feu d'artifice à Saint-Jean Froidmentel

Séance levée à 22h00.

Le Président



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,



Pascal TRASSARD

## Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 3 juin 2024

DELIBERATIONS	Décision du conseil communautaire
<b>2024-DELIB-088 : Conseil Communautaire</b> Installation d'un nouveau délégué – Fontaine-Raoul	Approuvée
<b>2024-DELIB-089 : Personnel CPHV</b> Gratification de stage	Approuvée
<b>2024-DELIB-090 : Développement Economique</b> Attribution d'une aide directe à une entreprise de vente automatique de produits locaux à Moisy	Approuvée
<b>2024-DELIB-091 : Développement Economique</b> Attribution d'une aide directe à un bureau d'études à Chauvigny-du-Perche	Approuvée
<b>2024-DELIB-092 : Développement Economique</b> Restaurant à Droué Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie	Approuvée
<b>2024-DELIB-093 : Développement Economique</b> Restaurant à Saint-Jean Froidmentel Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie	Approuvée
<b>2024-DELIB-094 : GEMAPI</b> Modification des statuts du syndicat	Approuvée
<b>2024-DELIB-095 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval</b> Demande de subvention au Département pour animation	Approuvée
<b>2024-DELIB-096 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval</b> Demande de subvention au Département pour animation	Approuvée